

# Rapport *financier* 2021



Fondation  
de  
France

La Fondation  
de toutes les causes

# Rapport financier 2021

## *Sommaire*

Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice 2021	4
Comptes annuels	8
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels	26
Gestion financière	29

# 1<sup>er</sup> réseau de philanthropie en France

La philanthropie joue un rôle moteur pour contribuer à construire un monde plus apaisé, solidaire et durable. Forte de cette conviction, la Fondation de France encourage chacun à s'engager pour l'intérêt général. Sa mission: accompagner toutes les envies d'agir et les transformer en actions efficaces, dans tous les domaines de l'intérêt général.

## Chiffres clés

**945**

fondations abritées

dont

**46**

fondations abritées créées cette année

**447 118**

donateurs actifs durant ces quatre dernières années

**550**

bénévoles

**6**

fondations régionales

**227**

salariés

**50**

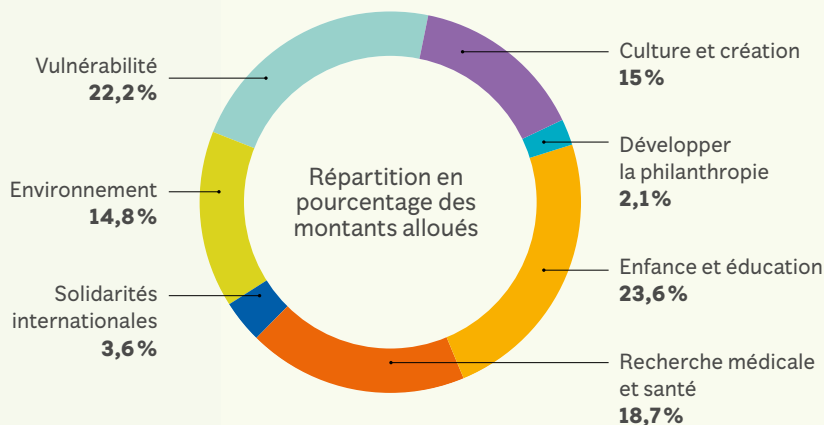
entreprises partenaires

### La Fondation de France et les fondations qu'elle abrite ont consacré

**197**  
millions d'euros

à la mise en œuvre de

**10 654**  
projets



Depuis 50 ans, la Fondation de France et les fondations qu'elle abrite ont soutenu plus de 200 000 projets dans tous les domaines de l'intérêt général.

# «*Des modes d'intervention et de gestion efficaces et rigoureux*»

**En dépit d'un environnement instable lié à la crise sanitaire**, l'activité de la Fondation de France en 2021 s'est maintenue à un niveau élevé, avec plus de 10 600 projets soutenus, pour un montant total de 197 millions d'euros. Ces engagements ont permis l'émergence et le développement d'initiatives dans tous les domaines de l'intérêt général, qu'il s'agisse d'encourager la solidarité et le lien social, d'expérimenter des solutions face au changement climatique, d'accompagner la recherche médicale... Des projets déployés sur l'ensemble du territoire et à l'international, en réponse à l'urgence (crise de la COVID-19, urgences au Liban et en Haïti) mais aussi aux défis de long terme.

Après une année 2020 marquée déjà par une très forte mobilisation, en 2021, la générosité des donateurs s'est maintenue sans faille. Avec une augmentation des dons de 8 % (hors opérations d'urgence) par rapport à l'an dernier, la confiance des donateurs à l'égard de la Fondation de France s'est poursuivie permettant d'atteindre un niveau de ressources recueillies (dons et legs) jamais égalé dans le passé, marquant ainsi la reconnaissance de la qualité de ses actions. Enfin, la volonté de s'engager durablement pour l'intérêt général s'est manifestée par la création de 46 nouvelles fondations abritées, à l'initiative de particuliers, de familles comme d'entreprises.

En 2021, 87 % des ressources collectées ont été employées aux missions sociales de la Fondation de France, témoignant d'une gestion rigoureuse des frais liés à la collecte et aux fonctions support, qui restent constamment contenus. Une rigueur soulignée par la Cour des comptes, qui note dans son rapport, publié en octobre 2021, que « *le pilotage comptable et budgétaire est ajusté et perfectionné (...), la Fondation de France disposant d'une organisation et d'outils exemplaires* ». En matière de gestion financière, nos stratégies d'investissement restent marquées par le sceau de la prudence, 35 % des placements étant sécurisés sur des produits bancaires ou assurantiels et 90 % étant à très forte liquidité.

En outre, nous sommes bien sûr extrêmement attentifs à l'impact sociétal de nos placements. Ainsi 93 % de ceux-ci (hors produits bancaires ou assurantiels) respectent les critères d'investissement socialement responsable.

L'année 2021 aura été également marquée par une adaptation de l'organisation pour renforcer encore son efficacité notamment par des synergies accrues avec les fondations abritées.

Forte de sa solidité financière, du dynamisme de ses équipes, la Fondation de France entend amplifier son action pour répondre aux besoins de la société.



**Yves Perrier,**  
Trésorier  
de la Fondation de France

# Indicateurs clés



► **Les dons** s'élèvent à **134 M€** contre 160 M€ en 2020. Ils représentent 37 % des ressources 2021 de la Fondation de France. Pour rappel, les ressources de l'année 2020 ont été impactées à hauteur de 37 M€, par les opérations de collectes « Tous unis contre le virus » et « Solidarité Liban ».

► **Les encaissements de legs, donations et assurances-vie**, y compris les ressources portées à la dotation, ressortent à **127 M€**, en augmentation de 61 M€ par rapport à 2020. L'année 2021 a bénéficié de la réalisation de deux legs exceptionnels acceptés en 2019 et 2020.

► **Les autres produits liés à la générosité du public**, correspondant principalement aux revenus du patrimoine financier et immobilier de la Fondation de France, s'élèvent à **102 M€**. Ces ressources sont issues principalement du placement des dotations des fondations abritées et de la Fondation de France. Elles ont enregistré une hausse de 13 M€ par rapport à 2020 due à des plus-values de cession de valeurs mobilières de placement réalisées à l'occasion de la sécurisation des portefeuilles financiers.



► **Les missions sociales** se sont élevées à **197 M€** (239 M€ en 2020), soit **87 % des emplois** : 146 M€ pour les actions mises en œuvre par des fondations abritées, 45 M€ pour les actions réalisées dans le cadre des programmes de la Fondation de France et 6 M€ de reversement aux organismes désignés dans le cadre des activités transnationales. Pour rappel, les actions réalisées en 2020 dans le cadre de l'opération « Tous Unis contre le virus » avaient représenté 33 M€.

► **Les frais de recherche de fonds** s'établissent à **11 M€**, en baisse de 2 M€ par rapport à 2020. Ils comprennent les frais de réalisation des campagnes d'appels à dons, les coûts de traitement des dons et de réalisation des legs, ainsi que les personnels directement affectés à ces actions.

► **Les frais de fonctionnement** à hauteur de **18 M€** sont en retrait de 1 M€ par rapport à 2020. Ces frais intègrent les frais informatiques, les frais de communication institutionnelle et les frais généraux nécessaires au fonctionnement de la Fondation de France et des fondations abritées.

**Rapport  
de gestion**  
*sur les comptes*  
**de l'exercice**  
**2021**

En 2020, la Fondation de France avait fait preuve de résilience dans un contexte sans précédent pour rester engagée et entreprenante au service de l'intérêt général et notamment à travers l'opération « Tous unis contre le virus ». La Fondation de France abordait l'année 2021 dans un environnement instable, avec la volonté de poursuivre ses actions sur tous les champs de l'intérêt général et de continuer à promouvoir et à encourager toute les volontés d'agir.

Pour s'adapter aux évolutions de la société et de ses besoins, accélérés par la crise sanitaire, la Fondation de France a engagé en 2021 une refonte de la stratégie de ses missions sociales après une évaluation de ses programmes d'action.

L'activité de la Fondation de France s'est maintenue, en 2021, à un niveau d'activité élevé avec plus de 10 600 projets d'intérêt général accompagnés, pour une enveloppe globale de missions sociales de 197 M€.

Les volontés d'agir ont été très fortes en 2021 et se sont traduites par la création de 46 nouvelles fondations abritées et une augmentation des dons de 8 % (hors opération « Tous unis contre le virus » et opérations d'urgence).

Pour rappel, les comptes de la Fondation de France sont structurés au travers des trois sections analytiques suivantes :

- celle des 945 fondations abritées et des activités transnationales (Friends of Fondation de France & Transnational Giving Europe) ;
- celle des « Métiers » correspondant à l'activité des « Programmes » et des « Urgences », à la recherche des fonds et aux frais de fonctionnement directement imputables ;
- celle de « Structure et support » comprenant les frais de fonctionnement général et institutionnel.

## Activité des fondations abritées

La progression du nombre de fondations abritées s'est poursuivie en 2021. En effet, fin décembre, la Fondation de France abrite 945 fondations contre 916 à fin 2020. L'ensemble de ces fondations représente 90 % des fonds propres totaux et 77 % du montant total des missions sociales.

### 339,5 M€ de ressources réparties de la manière suivante :

- 124,7 M€ de dons, legs et mécénat encaissés contre 117,7 M€ en 2020.

Ce montant comprend les sommes collectées par des organismes européens à destination de bénéficiaires français qui s'assignent un but analogue à celui de la Fondation de France via les réseaux Friends of Fondation de France et Transnational Giving Europe à hauteur de 3 M€. Le montant collecté en 2020 était de 9,9 M€ ;

- 96,8 M€ d'autres produits liés à la générosité du public contre 85,2 M€ en 2020. Ces ressources comprennent principalement les revenus nets du patrimoine financier et immobilier. Cette augmentation s'explique notamment par les plus-values de cession de valeurs mobilières de placement réalisées à l'occasion des ventes effectuées pour sécuriser les actifs financiers des fondations abritées ;
- 0,6 M€ de produits non liés à la générosité du public, de subventions et d'autres concours publics contre 0,9 M€ en 2020 ;
- 25,6 M€ de reprises de provisions, principalement pour dépréciation des valeurs mobilières de placement. Ce montant est compensé par des dotations de même nature ;
- 91,8 M€ d'utilisation de fonds dédiés antérieurs contre 118,5 M€ en 2020. Cette utilisation des fonds dédiés est compensée par des reports en fonds dédiés.

Les fondations abritées créées en 2021 ont généré un flux additionnel de ressources de 15,7 M€ hors utilisation des fonds dédiés.

### 325,1 M€ d'emplois répartis de la façon suivante :

- 152,2 M€ de missions sociales contre 157,4 M€ en 2020. Les fondations abritées créées en 2021 ont généré 2,3 M€ de mission sociale additionnelle. La part des missions sociales des fondations abritées ayant financé les programmes de la Fondation de France s'est élevée en 2021 à 12 M€ contre 13 M€ en 2020. Les versements aux organismes désignés se sont élevés à 6,6 M€ contre 9,1 M€ en 2020. Il s'agit des versements à des organismes via Friends of Fondation de France et Transnational Giving Europe ;
- 0,9 M€ de frais de recherche de fonds contre 2 M€ en 2020. L'année 2020 avait été impactée par des frais exceptionnels de réalisation d'un bien dans le cadre d'un legs ;
- 7 M€ de frais de fonctionnement directement imputables aux fondations contre 7,8 M€ en 2020. Ce poste regroupe principalement les achats et charges externes, les frais d'entretien sur les immeubles de placement et les frais de gestion sur les placements à gestion particulière ;
- 29,6 M€ de dotations aux provisions contre 26,2 M€ en 2020. La dotation 2021 nette des reprises est limitée à 3,9 M€ ;
- 135,4 M€ de report en fonds dédiés de l'exercice contre 124,2 M€ en 2020. La variation nette des fonds reportés 2021 (reports moins reprises) ressort en report de 43,6 M€.

Par ailleurs, il est à noter que les fondations abritées ont contribué aux financements des charges communes à hauteur de 7,5 M€, montant identique à 2020.

## Fonds propres et fonds dédiés

Les fonds propres des fondations abritées ont progressé de 22,5 M€, passant de 1 535,2 M€ en 2020 à 1 557,7 M€ en 2021. Les ressources de l'exercice portées à la dotation se sont élevées à 26,6 M€.

Les fondations abritées créées en 2021 ont généré une augmentation des fonds propres de 9,7 M€. Par ailleurs, la consommation nette de dotation des fondations abritées à dotation consommable s'est élevée à 9,2 M€.

Les fondations ont généré au titre de l'exercice 2021 un résultat global excédentaire de 6 M€. Cet excédent, maintenu en résultat, est destiné soit à couvrir des reports à nouveau antérieurs débiteurs, soit à permettre l'actualisation des dotations pérennes.

Enfin, les fonds disponibles non engagés à la clôture de l'exercice ressortent à 322,8 M€ en hausse de 43,6 M€.

## Activité des « Métiers »

La section « Métiers » regroupe l'ensemble des programmes d'intervention de la Fondation de France, la recherche des fonds et les frais de fonctionnements directement imputables à ces activités.

Les six domaines d'intervention de la Fondation de France sont :

- santé et recherche médicale ;
- transition écologique et solidaire ;
- vulnérabilités et inclusion ;
- culture et société ;
- éducation et enseignement ;
- solidarités internationales et urgences.

## 135,8 M€ de ressources réparties de la manière suivante :

- 109,1 M€ de dons, legs et mécénat hors « Urgences » en faveur des programmes contre 85,7 M€ en 2020. La hausse est due principalement à la réalisation de legs ou d'assurances-vie de montant exceptionnel (10 dossiers supérieurs à 1 M€). Pour rappel, l'année 2020 avait été impactée à hauteur de 33,5 M€ par la collecte initiée dans le cadre de l'opération « Tous unis contre le virus » ;
- 0,9 M€ de dons « Urgences » contre 3,2 M€ en 2020. Les ressources 2020 étaient majoritairement liées à l'opération « Solidarité Liban » lancée suite à la double explosion intervenue à Beyrouth ;
- 1,2 M€ d'autres produits liés à la générosité du public contre 0,6 M€ en 2020 ;
- 0,2 M€ de produits non liés à la générosité du public, de subventions et d'autres concours publics ;

- 24,4 M€ d'utilisation de fonds dédiés antérieurs dont 3,5 M€ liés aux « Urgences » contre 22,2 M€ en 2020. Cette utilisation des fonds dédiés est compensée par des reports en fonds dédiés.

## 103,7 M€ d'emplois répartis de la manière suivante :

- 44,9 M€ de missions sociales dont 4 M€ pour les « Urgences » contre 72,8 M€ en 2020. Pour rappel, en 2020, 32,7 M€ avaient été engagés dans le cadre de l'opération « Tous unis contre le virus ». Par ailleurs, 1,3 M€ ont été versés en 2021 pour la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris contre 5,9 M€ en 2020 ;
- 9,9 M€ de frais de recherche de fonds contre 10,6 M€ en 2020. Les frais directs de recherche de fonds 2020 pour l'opération de collecte « Tous unis contre le virus » s'étaient élevés à 0,9 M€ ;
- 48,9 M€ de report en fonds dédiés contre 18,7 M€ en 2020. La variation nette des fonds reportés 2021 (reports moins reprises) ressort en report de 24,5 M€.

Par ailleurs, il est à noter que les programmes de la Fondation de France ont contribué au financement des charges communes pour un montant net de 3,2 M€, contre 4,2 M€ en 2020. Compte tenu du niveau exceptionnel des ressources legs et assurances-vie, le taux de contribution prélevé sur les ressources « Métiers » 2021 a été ramené de 13 % à 6 % par le Conseil d'administration.

## Fonds dédiés et résultat

Les fonds dédiés à la clôture de l'exercice s'élèvent à 94,4 M€ en hausse de 24,5 M€. Cette hausse est liée aux encaissements exceptionnels sur legs et assurances-vie.

L'excédent des ressources sans dédicace maintenu en résultat s'élève à 30,2 M€ contre 5,5 M€ en 2020.

La part des fonds dédiés relative aux programmes d'« Urgences » s'élève à 25,2 M€ en retrait de 2,6 M€ par rapport à 2020. Par ailleurs, il est à noter que le solde de l'opération « Tous unis contre le virus » s'élève à 2,0 M€ à la clôture de l'exercice contre 5,8 M€ à l'ouverture.



## Section analytique « Structure et support »

La section analytique « Structure et support » regroupe les frais de fonctionnement généraux et institutionnels de la Fondation de France.

Au titre de l'exercice 2021, les frais de fonctionnement se sont élevés à 11,1 M€ en hausse de 0,4 M€ par rapport à 2020. Ces frais comprennent notamment les frais du siège social de la Fondation de France, les frais de personnel, les frais des systèmes d'information, les frais de gestion et d'audit.

Cette section analytique comprend par ailleurs une reprise nette de provisions pour risque et charge de 4,7 M€. Ce montant comprend une reprise de provision pour risque financier de 4,1 M€, le solde étant imputable principalement à des mouvements de dotations pour dépréciation de valeurs mobilières de placement.

Les emplois de la section « Structure et support » sont couverts par :

- 4,1 M€ de revenus du patrimoine financier et immobilier, montant en hausse de 0,9 M€ par rapport à l'exercice précédent du fait de la progression des revenus financiers perçus ;
- 10,7 M€ de contributions aux charges communes prélevées sur les ressources et les emplois des fondations abritées et des programmes. Sur 2020, ces prélèvements sont en baisse de 1 M€ notamment du fait de la baisse du taux de contribution sur les ressources « Métiers » décidée par le Conseil d'administration sur les ressources des programmes.

## Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature se sont élevées en 2021 à 22,4 M€ contre 23,6 M€ en 2020. Pour rappel, en 2020, dans le cadre des opérations d'appels à dons pour les opérations « Tous unis contre le virus » et « Solidarité Liban », la Fondation de France avait obtenu pour 3,8 M€ d'espaces de diffusion médias.

## Résultat de l'exercice

L'exercice 2021 fait ressortir un excédent de 44 072 231 €. Cet excédent se décompose de la façon suivante :

- 6 M€ répartis sur 94 fondations abritées. Cet excédent, maintenu en résultat, est destiné soit à couvrir des reports à nouveau antérieurs débiteurs, soit à permettre l'actualisation des dotations pérennes ;
- 30,2 M€ d'excédent de ressources sans dédicace des programmes ;

- 7,9 M€ pour la section analytique « Structure et support ». Cet excédent comprend les 4,1 M€ de reprise de provision pour risque financier, le solde, soit 3 M€, représentant la performance de l'activité intrinsèque de la Fondation de France. Cette performance intègre 1,4 M€ de contributions supplémentaires liées à l'augmentation des ressources, 0,9 M€ d'accroissement des revenus financiers et le solde correspondant à des économies de charges par rapport au budget.

En 2021, la mission sociale aura représenté 87 % de l'emploi des ressources contre un taux 2020 de 88 %. Le taux 2020 avait bénéficié pour l'absorption des frais de fonctionnement, de l'impact du surcroît d'activité généré par l'opération « Tous unis contre le virus ».

## Fonds reportés

À la clôture de l'exercice 2021, le montant des fonds reportés s'élevait à 117,7 M€ en baisse de 40,3 M€. Cette baisse des fonds reportés a pour contrepartie la hausse des ressources Legs et assurances-vie.

Le solde au 31 décembre 2021 se décompose de la façon suivante :

- 14,8 M€ de dotation temporaire d'usufruits (en baisse de 0,5 M€) ;
- 69,1 M€ de biens reçus par legs ou donations et destinés à être vendus (en hausse de 0,4 M€) ;
- 59,6 M€ de créances reçues par legs ou donations (en baisse de 48 M€) ;
- 25,8 M€ de dettes sur legs ou donations (en baisse de 7,8 M€).

## Conclusion et perspectives

L'année 2021 aura été pour la Fondation de France une année de transition durant laquelle elle aura travaillé à la refonte de ses missions sociales pour que ses actions embrassent au mieux les environnements multiples de la société, en pleine mutation.

En ce début d'année 2022, avec l'éclatement d'une guerre en Ukraine, l'instabilité géopolitique succède à la crise sanitaire, entraînant inquiétude, instabilité et les besoins à venir seront accrus d'assistance à des personnes vulnérables.

Dans ce contexte très incertain, forte de la confiance de ses donateurs, la Fondation de France est présente pour répondre aux enjeux qui l'attendent et continuera à encourager toutes les volontés d'agir sur l'ensemble des champs de l'intérêt général.

# Comptes *annuels*

Exercice clos le 31 décembre 2021

<b>1.</b> Présentation générale	9
<b>2.</b> Bilan	9
<b>3.</b> Compte de résultat par nature	10
<b>4.</b> Annexe	11
<b>5.</b> Compte de résultat par origine et destination	19
<b>6.</b> Compte d'emploi des ressources	23
<b>7.</b> Autres informations	25

# 1. Présentation générale

Les comptes annuels de la Fondation de France comprennent :

- **le bilan** qui synthétise la situation patrimoniale de l'ensemble des éléments gérés par la Fondation de France y compris ceux des 945 fondations abritées ;
- **le compte de résultat** qui regroupe les produits et les charges de l'exercice selon leur nature ;

- **l'annexe** qui complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat ;
- **le compte de résultat par origine et destination (CROD)** et son annexe ;
- **le compte d'emploi des ressources (CER)**.

Les comptes annuels sont présentés ci-joint en milliers d'euros (k€).

# 2. Bilan

en milliers d'euros	RÉFÉRENCE ANNEXE	2021			2020
		BRUT	AMORT. & DÉPRÉ.	NET	PRO-FORMA
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>4.4.1</b>				
Immobilisations incorporelles		45 912	29 521	16 391	16 363
Immobilisations corporelles		150 298	55 626	94 672	75 015
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		72 259	3 176	69 083	68 700
Immobilisations financières		76 195	2 093	74 102	65 183
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>344 664</b>	<b>90 416</b>	<b>254 248</b>	<b>225 261</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
Créances		87 356	1 984	85 372	128 583
Valeurs mobilières de placement		1 931 535	31 128	1 900 407	1 874 277
Disponibilités		182 793		182 793	114 770
Charges constatées d'avance		434		434	251
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		<b>2 202 118</b>	<b>33 111</b>	<b>2 169 007</b>	<b>2 117 881</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 546 782</b>	<b>123 527</b>	<b>2 423 254</b>	<b>2 343 141</b>

en milliers d'euros	RÉFÉRENCE ANNEXE	2021	2020
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>4.4.1.5</b>		
Fonds propres sans droit de reprise Fondation de France	4.4.1.6	62 156	62 156
Fonds propres sans droit de reprise fondations abritées	4.4.1.6	231 597	230 897
Réserves		207 952	202 889
Report à nouveau		30 281	22 570
Excédent ou déficit de l'exercice		44 072	12 774
<b>SITUATION NETTE</b>		<b>576 058</b>	<b>531 286</b>
Fonds propres consommables		1 157 520	1 142 188
Subventions d'investissement		1 747	1 285
<b>TOTAL I</b>		<b>1 735 326</b>	<b>1 674 758</b>
<b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>			
Fonds reportés liés aux legs & donations	4.4.1.9	117 742	158 051
Fonds dédiés	4.4.1.10	417 222	349 172
<b>TOTAL II</b>		<b>534 964</b>	<b>507 222</b>
<b>PROVISIONS</b>	<b>4.4.1.11</b>		
Provisions pour risques		1 301	5 617
<b>TOTAL III</b>		<b>1 301</b>	<b>5 617</b>
<b>DETTES</b>			
Emprunts et dettes financières diverses		631	629
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		115 333	114 159
Dettes des legs ou donations		25 777	33 630
Dettes fiscales et sociales		2 980	3 140
Autres dettes		6 942	3 986
<b>TOTAL IV</b>		<b>151 663</b>	<b>155 544</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>2 423 254</b>	<b>2 343 141</b>

### 3. Compte de résultat par nature

<i>en milliers d'euros</i>	RÉFÉRENCE ANNEXE	2021	2020
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Ventes de biens et de services		5 309	4 517
Produits de tiers financeurs	4.4.2.1	250 894	231 240
Reprises sur amortissements, dépréciations, transfert de charges		177	118
Utilisations des fonds dédiés		116 236	140 678
Autres produits		73	59
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>372 689</b>	<b>376 612</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Autres achats et charges externes		29 769	30 659
Aides financières		175 048	216 915
Impôts, taxes et versements assimilés		893	714
Salaires et traitements		10 755	10 834
Charges sociales		6 303	6 314
Dotations aux amortissements et dépréciations		2 910	3 477
Dotations aux provisions		363	1 752
Reports en fonds dédiés		184 286	152 090
Autres charges		368	219
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>410 695</b>	<b>422 974</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-38 006</b>	<b>-46 362</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
Autres intérêts et produits assimilés		7 927	13 206
Reprises sur provisions, dépréciations, transferts de charges		32 141	26 252
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		75 591	59 011
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>115 659</b>	<b>98 470</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>			
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		31 231	27 758
Intérêts et charges assimilées		375	471
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		2 222	12 819
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES</b>		<b>33 828</b>	<b>41 049</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>		<b>81 831</b>	<b>57 421</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>		<b>43 825</b>	<b>11 059</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
Sur opérations de gestion		513	2 154
Sur opérations en capital		267	65
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		<b>780</b>	<b>2 219</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
Sur opérations de gestion		309	271
Sur opérations en capital		224	232
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>533</b>	<b>504</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>248</b>	<b>1 715</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>		<b>44 072</b>	<b>12 774</b>

<i>en milliers d'euros</i>	2021	2020
Structure Fondation de France	7 854	7 711
Fondations abritées	6 020	-389
Excédent des Ressources sans dédicace	30 198	5 452
<b>TOTAL</b>	<b>44 072</b>	<b>12 774</b>

<i>en milliers d'euros</i>		2021	2020
	RÉFÉRENCE ANNEXE		PRO-FORMA
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	4.4.2.4		
Dons en nature		30	45
Prestations en nature		5 155	8 702
Bénévolat		17 228	14 833
<b>TOTAL</b>		<b>22 413</b>	<b>23 580</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens	4.4.2.4	30	45
Prestations en nature		5 155	8 702
Personnel bénévole		17 228	14 833
<b>TOTAL</b>		<b>22 413</b>	<b>23 580</b>

## 4. Annexe

### 4.1. Préambule

#### 4.1.1. Objet social de l'entité

Conformément à l'article 1 de ses statuts, la Fondation de France a pour but de recevoir toutes libéralités sous forme notamment de legs ou de versements manuels, d'en assurer la gestion et de redistribuer ces libéralités, ou leurs fruits et produits disponibles, au profit de personnes, œuvres ou organismes d'intérêt général, ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement ou à la diffusion de la culture française, en se conformant, pour ce faire, aux intentions, charges et conditions éventuellement stipulées par les donateurs.

La Fondation de France a vocation à recevoir des versements pour le compte d'œuvres ou organismes mentionnés aux articles 200 et 238 bis du Code général des impôts, qui s'assignent un but analogue aux siens.

#### 4.1.2. Description des moyens mis en œuvre

Conformément à l'article 2 de ses statuts, la Fondation de France met en œuvre tous les moyens licites, eu égard notamment aux prescriptions du Code civil et de la législation fiscale en matière de libéralités, qui paraîtront les plus conformes à son caractère d'établissement d'utilité publique et les plus appropriés à la réalisation de son objet.

Toutefois, la Fondation de France s'interdit :

- dans la collecte de ses ressources, d'accepter, sauf de ses fondateurs, toute libéralité qui, en raison de sa nature ou de celle des charges et conditions l'assortissant, pourrait aussi bien être faite directement au profit du bénéficiaire final, sans que son intervention soit nécessaire pour assurer,

par exemple, la gestion de la libéralité ou les répartitions correspondantes ;

- dans la gestion de ses biens, toute opération de caractère purement spéculatif ainsi que toute exploitation directe de toute entreprise ou établissement de caractère industriel ou commercial, et que toute participation non minoritaire au capital d'une même société, sauf si l'objet même de la société concernée permet la réalisation d'activités relevant des buts énoncés à l'article 1 de ses statuts ;
- dans l'utilisation de ses fonds libres d'affectation, et sauf en matière d'études et recherches nécessaires à l'accomplissement de sa mission, toute opération directe, c'est-à-dire toute action par une voie autre que celle du concours à des personnes ou organismes tiers sous la forme de subsides divers : bourses, prix, allocations, subvention, etc.

La Fondation de France s'oblige :

- à se conformer, dans les limites prévues par la législation en vigueur, aux charges et conditions dont les auteurs de libéralités auront, avec l'accord de la Fondation et, s'il y a lieu, l'autorisation des autorités administratives, assorti à ces libéralités, notamment quant à leur disposition, à leur gestion, à leur affectation, y compris les charges accessoires au profit de particuliers, la constitution au nom des donateurs de fonds ou fondations, la participation éventuelle de leurs représentants à la gestion ou à la distribution ; étant entendu qu'en l'absence de stipulation expressément contraire les libéralités consenties à la Fondation seront réputées faites aux clauses et conditions générales prévues par le règlement intérieur ;
- assurer l'équilibre du budget de fonctionnement administratif de ses services à l'aide de ses ressources propres, des concours que les fondateurs pourraient lui apporter à cet effet et de la participation aux frais généraux de la Fondation dont les donateurs auront admis l'imputation sur leurs libéralités.

Afin de remplir sa mission définie au 2<sup>e</sup> paragraphe du point 4.1.1, la Fondation de France ouvre des comptes individualisés destinés à recevoir les versements pour les comptes des organismes concernés.

La Fondation de France passe toute convention nécessaire à l'accomplissement de sa mission, en particulier pour la gestion de ses biens et le placement de ses fonds, ainsi que pour l'organisation et le fonctionnement de ses services.

#### 4.1.3. Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La Fondation de France est organisée au travers de trois secteurs d'activité :

- les fondations abritées. Ce secteur regroupe les 945 fonds individualisés abrités au sein de la Fondation de France. Chaque fonds individualisé dispose de ses propres ressources pour l'accomplissement de la mission d'intérêt général définie par le ou les fondateurs de ce fonds ;
- les « Métiers » correspondant à l'activité de ses propres programmes d'action. Ces programmes sont regroupés en 6 thématiques principales :
  - santé et recherche médicale,
  - transition écologique et solidaire,
  - vulnérabilités et inclusion,
  - culture et société,
  - éducation et enseignement,
  - solidarités internationales et urgences.

Le secteur d'activité « Métiers » comprend également les fonctions liées au développement, à la communication non institutionnelle et à la gestion du patrimoine ;

- la « Structure et support » regroupant les missions institutionnelles et de fonctionnement général (gouvernance, communication institutionnelle, juridique, système d'information, comptabilité et contrôle de gestion).

## 4.2. Événements postérieurs à la clôture

La guerre en Ukraine, déclenchée en février 2022, n'a pas d'effet sur les comptes 2021.

Concernant l'exercice 2022, cette guerre produit des effets sur l'activité et les ressources de la Fondation :

- lancement, en mars, d'une collecte « Solidarité avec les Ukrainiens » ;
- forte incertitude sur le rendement et la valorisation des placements financiers.

Les incidences de cette guerre sur l'activité et les comptes de la Fondation de France pour l'exercice 2022 sont actuellement non quantifiables.

## 4.3. Principes, règles et méthodes comptables

### 4.3.1. Référentiels 2018-06, 2014-03 et 2020-08

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 et aux dispositions particulières relevant du règlement ANC n° 2018-06 complété par le règlement n° 2020-08, relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses suivantes :

- la continuité d'exploitation ;
- la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- l'indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

### 4.3.2. Principales méthodes d'évaluation et de présentation

#### 4.3.2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou pour les biens reçus par legs ou donations, destinés à être conservés, à la valeur d'acceptation par le Conseil d'administration. Elles sont amorties sur leur durée estimée d'utilisation suivant le mode linéaire.

La décomposition par composant des biens immobiliers bâtis est effectuée sur les bases suivantes :

Décomposition	Terrain	Bâti
Siège – 40 avenue Hoche	60 %	40 %
Paris	50 %	50 %
IDF & villes > 200 000 habitants	40 %	60 %
Autres	25 %	75 %

Décomposition	Construction	Installations techniques	Agencements
Appartements/Chambres de service/Loges	60 %	25 %	15 %
Maisons/Châteaux	60 %	20 %	20 %
Bureaux	70 %	20 %	10 %
Commerces/Locaux d'activités	70 %	15 %	15 %
Autres	80 %	15 %	5 %

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- Frais d'études et logiciels acquis : 1 à 3 ans
- Constructions : 40 ans
- Installations techniques : 20 ans
- Agencements : 5 à 10 ans
- Matériel bureautique : 5 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Mobilier de bureau : 5 ans

#### 4.3.2.2. Évaluation et amortissements des donations temporaires d'usufruit

Les donations temporaires d'usufruit reçues par acte authentique sont comptabilisées à l'actif du bilan pour leurs valeurs d'acceptation par le Conseil d'administration.

Elles sont amorties sur la durée des donations, au rythme prévisionnel attendu des revenus futurs.

#### 4.3.2.3. Constitution du résultat

Les comptes de la Fondation de France sont structurés au travers des trois sections analytiques suivantes :

- la section des fondations abritées et des activités transnationales (Friends of Fondation de France & Transnational Giving Europe) ;
- la section des « Métiers » correspondant à l'activité des « Programmes » et des « Urgences », à la recherche des fonds et aux frais de fonctionnement directement imputables ;
- la section « Structure et support » comprenant les frais de fonctionnement général et institutionnel.

Le résultat de la Fondation de France est donc constitué des excédents et des déficits de ces trois composantes analytiques. Pour chacune de ces composantes le résultat est déterminé de la façon suivante :

##### Section analytique « Fondations abritées » :

Conformément à l'article n° 511-1 du règlement ANC 2018-06, les ressources non utilisées à la clôture de l'exercice sont enregistrées en « Fonds dédiés ». Pour définir les ressources non utilisées disponibles, les règles de priorité dans l'imputation des résultats antérieurs sont définies en tenant compte de la nature de la dotation de chacune des fondations, à savoir :

- pour les fondations à dotation pérenne :
  - en cas d'excédent :
    - à hauteur du « Report à nouveau » antérieur débiteur, maintien de la part d'excédent en résultat ;
    - pour la part de l'excédent, complémentaire à la couverture du « Report à nouveau » débiteur antérieur, correspondant au montant nécessaire à l'actualisation

de la dotation et dans la limite de l'excédent disponible, maintien de cette part d'excédent en résultat ;

- pour le solde de l'excédent, après imputation du « Report à nouveau » débiteur et de l'actualisation de la dotation, imputation en « Fonds dédiés » ;
- en cas de déficit :
  - à hauteur des « Fonds dédiés » antérieurs créditeurs, imputation du déficit sur ceux-ci ;
  - pour le solde du déficit, après-imputation sur les « Fonds dédiés » antérieurs, maintien en résultat ;

- pour les fondations à dotation consommable :
  - en cas d'excédent :
    - à hauteur du « Suivi de la consommation de la dotation » antérieur débiteur, imputation de l'excédent sur celui-ci ;
    - pour le solde de l'excédent, après imputation du « Suivi de la consommation de la dotation » débiteur, imputation en « Fonds dédiés » ;
  - en cas de déficit :
    - à hauteur des « Fonds dédiés » antérieurs créditeurs, imputation du déficit sur ceux-ci ;
    - pour le solde du déficit, après-imputation sur les « Fonds dédiés » antérieurs, imputation en « Suivi de la consommation de la dotation » ;
- pour les fondations sans dotation :
  - en cas d'excédent :
    - à hauteur du « Report à nouveau » antérieur débiteur, maintien de la part d'excédent en résultat ;
    - pour le solde de l'excédent, après imputation du « Report à nouveau » débiteur, imputation en « Fonds dédiés » ;
  - en cas de déficit :
    - à hauteur des « Fonds dédiés » antérieurs créditeurs, imputation du déficit sur ceux-ci ;
    - pour le solde du déficit, après-imputation sur les « Fonds dédiés » antérieurs, maintien en résultat.

##### Section analytique « Métiers » :

Le résultat de la section analytique « Métiers » correspond à la part des ressources non affectées à un projet défini par les donateurs et en attente d'utilisation à la clôture de l'exercice.

##### Section analytique « Structure et support » :

Le résultat de la section analytique « Structure et support » traduit l'activité économique propre à la gestion de la Fondation de France. Il est déterminé à partir des frais de fonctionnement général et institutionnel financés par les revenus de la dotation et par les contributions prélevées sur les flux des sections analytiques « Fondations abritées » et « Métiers ».

#### 4.3.2.4. Actualisation de la dotation

Dans la perspective du maintien de la valeur des dotations non consommables, la Fondation de France a fait le choix de l'actualisation annuelle de ces dotations. Cette

actualisation est effectuée sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation de l'ensemble des ménages, hors tabac, publié par l'INSEE (identifiant 001763852). L'assiette de ce calcul est définie par :

- la dotation initiale pour la Fondation de France ;
- les dotations initiales et complémentaires non représentatives d'actif immobilier pour les fondations abritées à dotation non consommable.

L'actualisation de la dotation ainsi calculée est opérée par affectation par le Conseil d'administration d'une fraction de l'excédent constaté en fin d'exercice, dans un compte de réserve.

#### 4.3.2.5. Contributions volontaires en nature

La Fondation de France évalue et comptabilise les contributions volontaires en nature d'après les principes suivants :

- le bénévolat est évalué sur la base des rémunérations charges incluses en fonction des niveaux de prestations fournies :

- pour les membres des instances de gouvernance de la Fondation de France, le montant retenu est le seuil de 3 fois le plafond de la Sécurité sociale ;
- pour les autres bénévoles, le montant retenu est le salaire moyen des cadres autonomes de la Fondation de France ;
- les mises à disposition gratuite de biens sont évaluées en fonction de leurs coûts de location ;
- les dons en nature sont inscrits pour le prix de revient du produit donné ;
- les prestations sont inscrites pour la valeur d'une prestation équivalente.

L'évaluation du temps passé des bénévoles est réalisée de la façon suivante :

- pour les membres des instances de gouvernance sur la base de la durée des réunions, majorée de 50 % pour tenir compte du temps de préparation ;
- pour les bénévoles en charge de l'instruction des dossiers programmes, sur la base de 4 heures par dossier instruit ;
- pour les bénévoles en charge de la gouvernance des fondations abritées sur la base de 11 jours par an.

## 4.4. Notes explicatives sur le bilan et compte de résultat

### 4.4.1. Notes explicatives sur le bilan

#### 4.4.1.1. Variation des immobilisations

<i>en milliers d'euros</i>	2020	TRANSFERT	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	2021
Frais d'établissement	12 753		1 153		13 906
Frais de recherche et de développement	1 084				1 084
Logiciels	2 611				2 611
Donations temporaires d'usufruit	29 561		4 161	5 411	28 311
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>46 009</b>		<b>5 314</b>	<b>5 411</b>	<b>45 912</b>
Terrains	31 384		12 193	1 453	42 124
Constructions	40 431		6 175	680	45 926
Installations techniques et agencements	8 913		2 053	288	10 678
Matériel et mobilier	38 165		2 010		40 174
Immobilisations corporelles en cours	9 586		1 780		11 366
Avances et acomptes	30				30
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>128 508</b>		<b>24 211</b>	<b>2 421</b>	<b>150 298</b>
<b>BIENS REÇUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS</b>	<b>73 055</b>	<b>935</b>	<b>26 226</b>	<b>27 957</b>	<b>72 259</b>
Participations et créances rattachées	19 319		401	302	19 418
Autres titres immobilisés	47 393		8 958		56 352
Prêts	495		5	304	195
Autres	235		6	10	231
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>67 442</b>		<b>9 369</b>	<b>616</b>	<b>76 195</b>



#### 4.4.1.2. Actifs inaliénables

<i>en milliers d'euros</i>		1971 À 1990		1991 À 2010		2011 À 2021	
NATURE / ANNÉE	NOMBRE BIENS	VNC	NOMBRE BIENS	VNC	NOMBRE BIENS	VNC	
Terrains	2	287					
Immeubles	5	181	41	8 012			
Bureaux	3	40	7	4 471			
Œuvres d'art	> à 50	467	> à 50	55	> à 50	810	

#### 4.4.1.3. Donations temporaires d'usufruit

NATURE	NOMBRE DE DTU	DURÉE MOYENNE	DURÉE RESTANT À COURIR	MONTANT BRUT (EN K€)	MONTANT NET (EN K€)
Valeurs mobilières de placement	13	11,1	3,6	23 677	13 329
Immobilier	10	6,1	2,7	4 634	1 429
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>8,9</b>	<b>3,2</b>	<b>28 311</b>	<b>14 758</b>

<i>en milliers d'euros</i>	01/01/2021	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31/12/2021
Montant brut	29 561	4 171	5 421	28 311
Amortissements	-13 869	-4 042	-4 678	-13 233
Provisions	-347	-193	-260	-280
<b>MONTANT NET</b>	<b>15 346</b>	<b>-64</b>	<b>483</b>	<b>14 798</b>

#### 4.4.1.4. Variation des amortissements

<i>en milliers d'euros</i>	2020	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	2021
Frais d'établissement	11 735	578		12 313
Frais de recherche et de développement	1 084			1 084
Logiciels	2 611			2 611
Donations temporaires d'usufruit	13 869	4 042	4 678	13 513
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>29 299</b>	<b>4 620</b>	<b>4 678</b>	<b>29 521</b>
Terrains				
Constructions	18 413	805	107	19 112
Installations techniques et agencements	7 804	690	116	8 378
Matériel et mobilier	27 276	861		28 137
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>53 493</b>	<b>2 356</b>	<b>223</b>	<b>55 626</b>

#### 4.4.1.5. Valeurs mobilières de placement

##### Fondation de France :

<i>en milliers d'euros</i>	2020	2021
Montant brut	328 386	394 085
Provision pour dépréciation	-2 314	-1 870
<b>Montant net</b>	<b>326 072</b>	<b>392 215</b>
Réévaluation latente	5 907	8 828
<b>VALEUR ACTUELLE</b>	<b>331 979</b>	<b>401 043</b>

##### Fondation abritées :

<i>en milliers d'euros</i>	2020	2021
Montant brut	1 573 404	1 537 450
Provision pour dépréciation	-25 202	-29 258
<b>Montant net</b>	<b>1 548 202</b>	<b>1 508 192</b>
Réévaluation latente	188 921	274 742
<b>VALEUR ACTUELLE</b>	<b>1 737 123</b>	<b>1 782 935</b>

#### 4.4.1.6. Variation des fonds propres

en milliers d'euros	2020	AFFECTATION DU RÉSULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		2021
	MONTANT	MONTANT	DONT GP	MONTANT	DONT GP	MONTANT	DONT GP	MONTANT
FONDATION DE FRANCE								
Fonds propres sans droit de reprise	62 156							62 156
Réserve d'actualisation	18 030							18 030
Autres réserves	23 616	5 452						29 068
Report à nouveau	22 570	7 711						30 281
Excédent ou déficit de l'exercice	12 774	-12 774		44 072				44 072
<b>TOTAL</b>	<b>139 145</b>	<b>389</b>		<b>44 072</b>				<b>183 607</b>

en milliers d'euros	2020	AFFECTATION DU RÉSULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		2021
	MONTANT	MONTANT	DONT GP	MONTANT	DONT GP	MONTANT	DONT GP	MONTANT
FONDACTIONS ABRITÉES								
Fonds propres sans droit de reprise	230 897			855		155		231 597
Fonds propres avec droit de reprise								
Écarts de réévaluation								
Réserve d'actualisation	66 144					49		66 096
Autres réserves	108 744	-428		49				108 364
Report à nouveau	-13 644	39						-13 605
Excédent ou déficit de l'exercice								
Dotations consommables	1 142 188			26 445		11 113		1 157 520
Subventions d'investissement	1 285			518		55		1 747
Provisions réglementées								
<b>TOTAL</b>	<b>1 535 613</b>	<b>-389</b>		<b>27 866</b>		<b>11 371</b>		<b>1 551 719</b>

Les fonds propres sans droit de reprise de la Fondation de France sont composés :

- de la dotation initiale, constituée à sa création par les apports des établissements financiers fondateurs ;
- de dotations complémentaires constituées de libéralités successives affectées à la dotation de la Fondation de France selon la volonté des donateurs.

Les fonds propres sans droit de reprise sont constitués d'actifs aliénables.

#### 4.4.1.7. Constitution du Résultat

en milliers d'euros	2021
Structure Fondation de France	7 854
Fondations abritées	6 020
Excédent des ressources sans dédicace	30 198
<b>TOTAL</b>	<b>44 072</b>

#### Détail de la constitution du résultat des fondations abritées :

<i>en milliers d'euros</i>	EXCÉDENT/ DÉFICIT	RÉSERVES & REPORT À NOUVEAU	ACTUALISA- TION DE LA DOTATION	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	CONSOMMA- TION DE LA DOTATION	FONDS DÉDIÉS
Fondations à dotation pérenne	15 469	654	4 585	5 239		10 230
Fondations à dotation consommable	-3 817	-10		-10	-9 236	5 429
Fondations sans dotation	28 336	790		790		27 546
Autres (activité relais...)	386					386
<b>TOTAL</b>	<b>40 374</b>	<b>1 435</b>	<b>4 585</b>	<b>6 020</b>	<b>-9 236</b>	<b>43 590</b>

#### 4.4.1.8. Dotations non consommables

<i>en milliers d'euros</i>	TYPE D'ACTIF	IMMEUBLES	TRAVAUX	ŒUVRES D'ART	PARTICI- PATION	VALEUR MOBILIÈRE DE PLACE- MENT	TRÉSORÉ- RIE	TOTAL ACTIF	+ VALUES LATENTES	AMORTIS- SEMENTS IMMOBI- LIER	CONSOM- MATION DE LA DOTATION
Fondations abritées	231 597	19 080	1 797	2 092	11 063	173 118	16 279	223 430	2 559	4 509	1 098
Fondation de France	62 156					62 156					

#### 4.4.1.9. Variation des fonds reportés

<i>en milliers d'euros</i>	2020	AUGMENTA- TIONS	DIMINUTIONS	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE
Fonds reportés legs et libéralités FDF	85 870	47 823	66 363	67 329
Fonds reportés legs et libéralités FSE	56 835	15 395	36 615	35 615
<b>TOTAL FONDS REPORTÉS ET LIBÉRALITÉS</b>	<b>142 705</b>	<b>63 218</b>	<b>102 979</b>	<b>102 944</b>
Fonds reportés donations temporaires usufruit FDF		39	3	36
Fonds reportés donations temporaires usufruit FSE	15 346	4 132	4 715	14 762
<b>TOTAL FONDS REPORTÉS DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT</b>	<b>15 346</b>	<b>4 171</b>	<b>4 719</b>	<b>14 798</b>
<b>TOTAL</b>	<b>158 051</b>	<b>67 389</b>	<b>107 697</b>	<b>117 742</b>

#### 4.4.1.10. Variation des fonds dédiés

<i>en milliers d'euros</i>	VARIATION DES FONDS DÉDIÉS ISSUS DE							
	PRO- FORMA	REPORTS	UTILISATIONS		TRANS- FERTS	DONT GP	CLÔTURE DE L'EXERCICE	
	2020		MONTANT	DONT REMBOUR- SEMENTS			MONTANT	DONT FONDS DÉDIÉS*
<b>RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>349 172</b>	<b>184 286</b>	<b>116 236</b>				<b>417 222</b>	
Programmes	69 987	48 862	24 402				94 446	
Fondations abritées	279 185	135 424	91 834				322 775	
<b>TOTAL</b>	<b>349 172</b>	<b>184 286</b>	<b>116 236</b>				<b>417 222</b>	

\* Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices

#### 4.4.1.11. Variation des provisions

<i>en milliers d'euros</i>	2020	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE
Provisions pour risques et charges	4 995	34	4 136	893
Provisions retraite	622		214	408
<b>TOTAL</b>	<b>5 617</b>	<b>34</b>	<b>4 350</b>	<b>1 301</b>

## Provision pour indemnités de départ en retraite :

Les modalités de détermination des indemnités de fin de carrière sont définies par l'accord collectif d'entreprise. Le montant de l'indemnité est calculé pour l'ensemble des salariés bénéficiaires d'un contrat de travail à durée indéterminée en retenant le plus favorable entre l'indemnité légale et l'indemnité prévue par l'accord collectif d'entreprise. La méthode de calcul retenue consiste à évaluer les droits projetés à la retraite au prorata de l'ancienneté sur la période de constitution de ces droits. Les hypothèses retenues au 31 décembre 2021 pour le calcul ont été les suivantes :

- âge de départ à la retraite : 62 à 67 ans
- taux d'actualisation : 0,7 % (versus 0,1 % en 2020)
- taux de progression des salaires : 1,73 % (versus 1,75 % en 2020)
- taux de rotation des effectifs : 11 % (versus 11,3 % en 2020)
- table de mortalité : INSEE 2015-2017

## 4.4.2. Note explicative du compte de résultat

### 4.4.2.1. Produits de tiers financeurs

en milliers d'euros	MONTANT
Concours publics et Subventions d'exploitation	28
Versement des fondateurs ou consommation des dotations consommables	11 113
Ressources liées à la générosité du public	234 640
<i>Dons manuels</i>	134 129
<i>Legs, Donations, Assurances-vie</i>	100 380
<i>Mécénat</i>	131
Contributions financières	5 114
<b>SOLDE DE LA RUBRIQUE</b>	<b>250 894</b>

### 4.4.2.2. Détails legs, donations et assurances-vie

en milliers d'euros	MONTANT
<b>PRODUITS</b>	
Montant perçu au titre d'assurances-vie	15 823
Montant de la rubrique de produits « legs ou donations » définie à l'article 213-9	41 190
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	30 446
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 474
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	102 979
<b>CHARGES</b>	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-27 957
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-357
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	-63 218
<b>SOLDE DE LA RUBRIQUE</b>	<b>100 380</b>

### 4.4.2.3. Informations concours publics et subventions

en milliers d'euros

NATURE/ FINANCEURS	ÉTAT	EUROPE	TOTAL RUBRIQUE
Subventions d'exploitation	28		28

### 4.4.2.4. Contributions volontaires en nature

en milliers d'euros

	2021
Bénévolat	17 228
Prestations en nature	5 155
<i>Prestations de mécénat de compétence</i>	4 630
<i>Diffusions médias</i>	525
<i>Autres</i>	
Dons en nature	30
<b>TOTAL</b>	<b>22 413</b>

### 4.4.2.5. Transactions inhabituelles

France Active a créé, en 2020, un programme « Relance solidaire » dans le contexte de la crise liée à la COVID-19, afin de soutenir des associations et des entreprises de l'économie sociale et solidaire de taille moyenne qui traversaient des difficultés liées à cette crise.

La Fondation de France a soutenu cette initiative de France Active à travers un contrat d'apport associatif avec droit de reprise pour un montant de 4 250 k€.

Compte tenu du risque inhérent à cette opération, la Fondation de France a déprécié, en 2020, sa créance envers France Active à hauteur de 30 %.

Cette provision n'a pas été mouvementée en 2021.

L'échéance de cette convention est fixée au 30 juin 2026.

## 5. Compte de résultat par origine et destination

en milliers d'euros					
	RÉFÉRENCE	2021		2020	
A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	ANNEXE	TOTAL	DONT GP	TOTAL	DONT GP
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>					
<b>1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>		<b>336 728</b>	<b>336 728</b>	<b>296 071</b>	<b>296 071</b>
1.1 Cotisations sans contrepartie					
1.2 Dons, Legs et mécénat		234 640	234 640	206 614	206 614
<i>Dons manuels</i>		134 129	134 129	159 970	159 970
<i>Legs, donations et assurance-vie</i>		100 380	100 380	46 064	46 064
<i>Mécénat</i>		131	131	581	581
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		102 088	102 088	89 456	89 456
<b>2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>		<b>746</b>		<b>812</b>	
2.1 Cotisations avec contrepartie					
2.2 Parrainage des entreprises					
2.3 Contributions financières sans contrepartie					
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public		746		812	
<b>3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>		<b>28</b>		<b>279</b>	
<b>4. REPRISSES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>		<b>32 318</b>	<b>32 318</b>	<b>26 370</b>	<b>26 370</b>
<b>5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS</b>		<b>116 236</b>	<b>116 236</b>	<b>140 678</b>	<b>140 678</b>
<b>TOTAL</b>		<b>486 054</b>	<b>485 281</b>	<b>464 209</b>	<b>463 118</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>					
<b>1. MISSIONS SOCIALES</b>	5.2.2	<b>197 192</b>	<b>196 419</b>	<b>238 636</b>	<b>237 546</b>
1.1 Réalisées en France		168 157	167 383	206 540	205 450
<i>Versements à un organisme central ou à d'autres organismes</i>		168 157	167 383	206 540	205 450
1.2 Réalisées à l'étranger		29 035	29 035	32 096	32 096
<i>Versements à un organisme central ou à d'autres organismes</i>		29 035	29 035	32 096	32 096
<b>2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	5.2.3	<b>10 796</b>	<b>10 796</b>	<b>12 677</b>	<b>12 677</b>
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		10 796	10 796	12 677	12 677
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
<b>3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>18 115</b>	<b>18 115</b>	<b>18 522</b>	<b>18 522</b>
<b>4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>		<b>31 594</b>	<b>31 594</b>	<b>29 510</b>	<b>29 510</b>
<b>5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES</b>					
<b>6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE</b>		<b>184 286</b>	<b>184 286</b>	<b>152 090</b>	<b>152 090</b>
<b>TOTAL</b>		<b>441 982</b>	<b>441 209</b>	<b>451 435</b>	<b>450 345</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>		<b>44 072</b>	<b>44 072</b>	<b>12 774</b>	<b>12 774</b>

en milliers d'euros

	RÉFÉRENCE	2021		2020	
B-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	ANNEXE	TOTAL	DONT GP	TOTAL	DONT GP
PRODUITS PAR ORIGINE					
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GP		22 413	22 413	23 580	23 580
Bénévolat		17 228	17 228	14 833	14 833
Prestations en nature		5 155	5 155	8 702	8 702
Dons en nature		30	30	45	45
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GP					
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE					
<b>TOTAL</b>		<b>22 413</b>	<b>22 413</b>	<b>23 580</b>	<b>23 580</b>
CHARGES PAR DESTINATION					
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		21 098	21 098	22 603	22 063
Réalisées en France		21 095	21 095	22 541	22 541
Réalisées à l'étranger		3	3	62	62
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS		1 047	1 047	704	704
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		268	268	273	273
<b>TOTAL</b>		<b>22 413</b>	<b>22 413</b>	<b>23 580</b>	<b>23 040</b>

## 5.1. Tableau de passage du CROD produits et charges

en milliers d'euros

COMPTE DE RÉSULTAT PAR NATURE	CROD								
	PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT	CHARGES FINANCIÈRES INCLUSES DANS LES PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TRANSFERT DE CHARGES INCLUSES DANS MISSIONS SOCIALES	CHARGES EXCEPTIONNELLES INCLUSES DANS PRODUITS EXCEPTIONNELS
Ventes de biens et services	5 294	15				5 309			
Produits de tiers financeurs	245 753		28			245 781			
Contributions financières	5 114					5 114			
Reprises sur provisions, dépréciations Exploit				177		177			
Utilisations des fonds dédiés					116 236	116 236			
Autres produits	73					73			
Produits financiers	80 290	464		32 141		112 895	2 764		
Produits exceptionnels	204	267				471			309
<b>TOTAL</b>	<b>336 728</b>	<b>746</b>	<b>28</b>	<b>32 318</b>	<b>116 236</b>	<b>486 056</b>			

en milliers d'euros

COMPTE DE RÉSULTAT PAR NATURE	CROD								
	MISSIONS SOCIALES	FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	FRAIS DE FONC- TIONNEMENT	DOTATIONS AUX PROVISIONS	REPORT EN FONDS DÉDIÉS	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT	INCLUS DANS LES AUTRES PRODUITS DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TRANSFERT DE CHARGES INCLUSES DANS MISSIONS SOCIALES	CHARGES EXCEPTION- NELLES INCLUSES DANS PRODUITS EXCEPTION- NELS
Autres achats et charges externes	10 541	7 787	10 899			29 227	542		
Aides financières	175 048					175 048			
Impôt et taxes	49	367	477			893			
Salaires et traitements et charges sociales	9 824	2 634	4 600			17 058			
Dotations aux amortissements	1 274		1 636			2 910			
Dotations aux provisions et dépréciations				363		363			
Report en fonds dédiés					184 286	184 286			
Autres charges	307		61			368			
Charges financières			375	31 231		31 606	2 222		
Charges exceptionnelles	149	8	67			224			309
<b>TOTAL</b>	<b>197 192</b>	<b>10 796</b>	<b>18 115</b>	<b>31 594</b>	<b>184 286</b>	<b>441 983</b>			

en milliers d'euros

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	MISSIONS SOCIALES		FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	FRAIS DE FONCTIONNE- MENT	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
	RÉALISÉES EN FRANCE	RÉALISÉES À L'ÉTRANGER			
Mises à disposition gratuites de biens	30				30
Prestations de services	5 155				5 155
Personnel bénévole	15 909	3	1 047	268	17 227
<b>TOTAL</b>	<b>21 094</b>	<b>3</b>	<b>1 047</b>	<b>268</b>	<b>22 412</b>

## 5.2. Annexe au CROD

### 5.2.1. Principes de construction du CROD

en milliers d'euros	CROD 2021						PROVI- SIONS	FONDS DÉDIÉS
	1 - MISSIONS SOCIALES		2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		3 - FRAIS DE FONCTION- NEMENT			
ORGANISATIONS	DÉPENSES	SALAIRES	DÉPENSES	SALAIRES	DÉPENSES	SALAIRES		
Présidence					2			
Direction générale		230			10	598		
Direction juridique et admin.			1	352	202	349		
Direction financière	105	481	22	877	325	1 246		
Direction communication & info	903	768			830	169		
Direction système information					1 940	1 460		
Direction ressources humaines					2 812	726		
Dir. Marketing développement	1 694	2 384	6 041	1 405				
Direction mécénat	33 617	4 767						
Section structures					427	52	2 008	
Section libéralités			1 121				11	
Section programmes	-11		98					48 862
Fondations abritées	144 479	1 194	874		6 967			134 265
Activité relais	6 581		5				29 575	1 159
<b>TOTAL</b>	<b>187 368</b>	<b>9 824</b>	<b>8 162</b>	<b>2 634</b>	<b>13 515</b>	<b>4 600</b>	<b>31 594</b>	<b>184 286</b>
	197 192		10 796		18 115		31 594	184 286

### 5.2.2. Missions sociales

en milliers d'euros	2020	2021
Prix, bourses, subventions	216 915	175 048
Mise en œuvre	11 431	12 319
Frais de personnel	10 291	9 824
<b>TOTAL</b>	<b>238 637</b>	<b>197 192</b>

en milliers d'euros	2020	2021
Montant redistribué par les fondations abritées à leur propre programme	143 880	133 675
Montant redistribué par les fondations abritées aux programmes de la Fondation de France	12 950	11 997
Montant reversé aux organismes désignés relatifs à l'activité relais	9 025	6 581
Montant redistribué par la Fondation de France à ses propres programmes (hors Urgences)	63 798	40 931
Montant redistribué par la Fondation de France à ses programmes Urgences	8 984	4 008
<b>TOTAL</b>	<b>238 637</b>	<b>197 192</b>

### 5.2.3. Frais d'appel à la générosité du public

en milliers d'euros	2020	2021
<b>NATURE</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Frais de traitement des dons	1 109	937
Frais de recherche de ressources	8 119	7 862
Gestion temporaire des libéralités	3 449	1 997
<b>TOTAL RUBRIQUE</b>	<b>12 677</b>	<b>10 796</b>



## 6. Comptes d'emploi des ressources

### 6.1. CER global

en milliers d'euros			en milliers d'euros		
EMPLOIS PAR DESTINATION	2021	2020	RESSOURCES PAR ORIGINE	2021	2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. MISSIONS SOCIALES	196 419	237 546	1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	336 728	296 071
1.1 Réalisées en France	167 383	205 450	1.1 Cotisations sans contrepartie		
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>			1.2 Dons, Legs et mécénat	234 640	206 614
<i>Versements à un organisme central ou à d'autres organismes</i>	167 383	205 450	<i>Dons manuels</i>	134 129	159 970
1.2 Réalisées à l'étranger	29 035	32 096	<i>Legs, donation et assurance-vie</i>	100 380	46 064
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>			<i>Mécénat</i>	131	581
<i>Versements à un organisme central ou à d'autres organismes</i>	29 035	32 096	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	102 088	89 456
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	10 796	12 677			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	10 796	12 677			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	18 115	18 522			
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>225 329</b>	<b>268 745</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>336 728</b>	<b>296 071</b>
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	31 594	29 510	2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	32 318	26 370
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	184 286	152 090	3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	116 236	140 678
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	44 072	12 774	DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
<b>TOTAL</b>	<b>485 281</b>	<b>463 118</b>	<b>TOTAL</b>	<b>485 281</b>	<b>463 118</b>
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GP EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	44 135	29 263
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	44 072	12 774
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la GP	-2 834	415
			ÉCRITURES CHANGEMENT DE MÉTHODE	428	1 683
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GP EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	85 801	44 135

## Contributions volontaires en nature :

<i>en milliers d'euros</i>	2021	2020	<i>en milliers d'euros</i>	2021	2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GP		
Réalisées en France	21 095	22 542	Bénévolat	17 228	14 833
Réalisées à l'étranger	3	61	Prestations en nature	5 155	8 702
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	1 047	704	DONS EN NATURE	30	45
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	268	273			
<b>TOTAL</b>	<b>22 413</b>	<b>23 580</b>	<b>TOTAL</b>	<b>22 413</b>	<b>23 580</b>

## 6.2. Opérations d'urgence

Les comptes d'emplois des ressources spécifiques aux opérations d'urgence dont le solde des fonds dédiés à la clôture de l'exercice est supérieur à 500 k€ sont les suivants :

### 6.2.1. Opération « Notre-Dame »

<i>en milliers d'euros</i>	2020	2021
Ressources collectées auprès du public	205	56
Autres fonds privés	202	202
Subventions des collectivités territoriales		
Produits financiers	164	93
Reprise fonds dédiés	29 959	24 623
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>30 530</b>	<b>24 974</b>
Mission sociale	5 900	1 278
Frais de traitement des dons	3	2
Frais d'information des donateurs	4	2
Frais de fonctionnement		
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>5 907</b>	<b>1 282</b>
<b>REPORT EN FONDS DÉDIÉS</b>	<b>24 623</b>	<b>23 692</b>

### 6.2.2. Opération « Solidarité Liban »

<i>en milliers d'euros</i>	2020	2021
Ressources collectées auprès du public	2 781	176
Autres fonds privés	394	5
Subventions des collectivités territoriales	129	
Produits financiers	4	5
Reprise fonds dédiés		1 786
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>3 308</b>	<b>1 972</b>
Mission sociale	1 389	1 124
Frais de traitement des dons	92	5
Frais d'information des donateurs		14
Frais de fonctionnement	41	31
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>1 522</b>	<b>1 174</b>
<b>REPORT EN FONDS DÉDIÉS</b>	<b>1 786</b>	<b>798</b>

## 7. Autres informations

### 7.1. Évolution du nombre de fondations abritées

EN UNITÉ	2020	CRÉATIONS	CLÔTURES	2021
Fondations abritées	916	46	17	945

### 7.2. Engagements hors bilan

en milliers d'euros

ORIGINE	NOMBRE	ACTIFS IMMOBILIERS	AUTRES ACTIFS	ESTIMATION GLOBALE 2021	RAPPEL 2020
Dévolution	1		4 597	4 597	5 106

### 7.3. Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 396 k€ (versus 323 k€ en 2020), soit :

- 350 k€ au titre du contrôle légal ;
- 46 k€ au titre des autres services que la certification des comptes.

### 7.4. Structures liées

#### 7.4.1. Association de gestion du Domaine de Sassenage

Cette association, créée en décembre 2012 par décision du Conseil d'administration de la Fondation de France, a pour objet la conservation et la mise en valeur du domaine de Sassenage, dans le respect de la charge imposée au propriétaire, à savoir notamment « pour perpétuer et conserver le nom et la mémoire de la famille de Bérenger ». Le membre fondateur de cette association est la fondation Bérenger (fondation abritée).

en milliers d'euros	2020	2021
Fonds associatifs	241	Comptes non disponibles
Total bilan	279	
Total ressources	326	
Dont subvention Fondation de France	300	
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>51</b>	

#### 7.4.2. SA Parc de Branféré

Cette société anonyme, détenue à 98 % par la Fondation de France, exploite en un même lieu un parc animalier et botanique et un parc de loisirs. Elle participe également au fonctionnement d'un centre d'éducation à l'environnement (l'École de la Nature de Branféré).

en milliers d'euros	2020	2021
Capitaux propres	4 219	4 951
Total bilan	4 798	5 689
Total ressources	5 381	7 272
Dont subvention Fondation de France		
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>232</b>	<b>745</b>

Les actions de la société figurent à l'actif de la Fondation de France pour 936 k€.

#### 7.4.3. Fundación delegacion de la Fondation de France en Espagne

La Delegacion est une succursale espagnole de la Fondation de France, créée en 2011 dans le cadre de la donation Daniel et Nina Carasso. Elle est chargée sur tout le territoire espagnol d'identifier et d'accompagner économiquement les initiatives innovantes dans le domaine de l'alimentation durable et l'art citoyen et de développer la philanthropie au travers d'alliances et de partenariats.

en milliers d'euros	2020	2021
Capitaux propres	135	Comptes non disponibles
Total bilan	6 342	
Total ressources	5 167	
Dont subvention Fondation de France	5 111	
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>9</b>	

# **Rapport du** *commissaire* *aux comptes* **sur les** **comptes** **annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

**Fondation de France**

Siège social : 40, avenue Hoche - 75008 Paris

## Au Conseil d'administration de la Fondation de France,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation de France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

### Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### Établissement du Compte de Résultat par Origine et par Destination (CROD) et du Compte Annuel d'Emploi des Ressources (CER) :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du CROD et du CER, décrites dans la note annexe 5.1, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

#### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

#### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 14 avril 2022

**KPMG Audit**

*Département de KPMG S.A.*



**Georges Maregiano**

*Associé*

# **Gestion** *financière*

La gestion financière de la Fondation de France, encadrée par sa Charte de gestion financière et placée sous la surveillance d'un Comité financier, privilégie le principe de la délégation à des gestionnaires d'actifs, via des mandats ou des OPCVM (Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières).

Les principes d'une gestion financière rigoureuse, transparente et prudente s'appliquent aux actifs propres de la Fondation de France, mais aussi à ceux des fondations abritées dont les profils de gestion sont adaptés à leurs objectifs :

- de montant et de fréquence d'intervention ;
- d'horizon de placement.

## La Charte de gestion financière

La Charte de gestion financière présente les moyens mis en œuvre par la Fondation de France pour respecter les objectifs et les principes généraux en matière de gestion des actifs financiers qu'elle s'impose à elle-même ainsi qu'à ses partenaires financiers.

## Le Comité financier

### Rôle et composition

Le Comité financier a pour rôle d'assister le Conseil d'administration dans la gestion des actifs de la Fondation de France. Il a pour objectif de pérenniser l'action de cette dernière sur le long terme tout en dégagant des ressources contribuant à sa mission d'intérêt général. Il émet des propositions, avis, ou recommandations à l'attention du Conseil d'administration.

Le Comité financier s'assure de la qualité de la gestion des actifs financiers, du respect des principes et des objectifs de gestion. Il est également garant de l'application de la Charte de gestion financière et en assure l'actualisation.

Il est composé de six à douze personnalités qualifiées bénévoles et est présidé par le Trésorier.

Il définit les objectifs de gestion en termes de rentabilité et de risque, et notamment :

- l'allocation stratégique d'actifs des différents profils de gestion et les marges de fluctuation entre les grandes classes d'actifs (actions/obligations/monétaire/produits bancaires/immobilier) ;
- les directives à suivre en matière de placements autorisés.

Compte tenu de l'évolution des marchés, il peut proposer à tout moment la révision des profils de gestion et la modification des directives à suivre par les gestionnaires. Il s'assure de la mise en œuvre des décisions prises.

Enfin, le Comité financier est également chargé de superviser le suivi des prestataires extérieurs.

Le Comité financier s'est réuni à sept reprises en 2021.

## Actifs gérés

### 2 405 M€ d'actifs financiers gérés

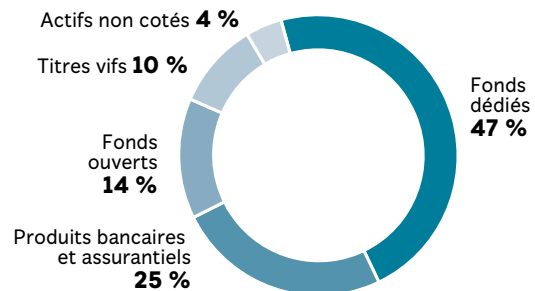
Les actifs financiers sont composés majoritairement de fonds permanents constituant tout ou partie des dotations et des réserves de la Fondation de France et de ses fondations abritées.

Les fonds propres de la Fondation de France représentent 5 % des actifs consolidés contre 79 % pour ses fondations abritées. La trésorerie commune à la Fondation de France et ses fondations abritées constitue les 16 % restants.

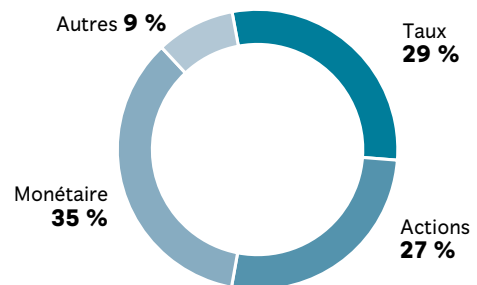
La quasi-intégralité des placements est répartie entre actions, obligations, monétaire et titres non cotés essentiellement des pays de l'OCDE. Cette allocation diversifiée correspond à l'approche prudente de la Fondation de France en matière de placements financiers.

Au 31 décembre 2021, l'allocation d'actifs est composée comme suit :

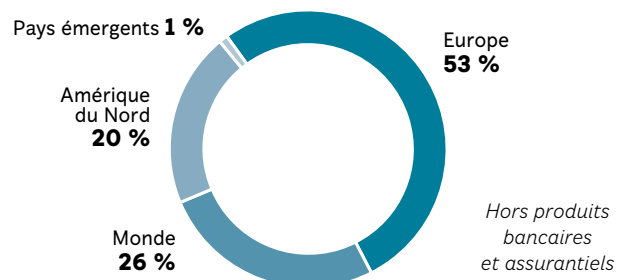
### STRUCTURE DES PLACEMENTS



### ALLOCATION D'ACTIFS



### RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE





## Modes de gestion

Les fonds permanents sont gérés :

- de façon collective, au moyen de cinq fonds communs de placement dédiés à la Fondation de France, disposant de profils de gestion adaptés à l'objet et à la contrainte de pérennité des fondations abritées ;

<b>France B</b> 80% obligations 16% actions 4% monétaire <b>+ 2,74%</b>	<b>France C</b> 46% obligations 23% actions 31% monétaire <b>+ 5,78%</b>	<b>France D</b> 60% actions 40% monétaire <b>+ 16,33%</b>
<b>France I</b> 100% immobilier <b>+ 2,03%</b>	<b>France 2i</b> 100% impact social & environnemental <b>TVPI : 0,93x</b>	

- ou de façon individualisée à travers un établissement financier ou des supports de placements spécifiquement sélectionnés. Cette gestion est ouverte aux fondations abritées sous certaines conditions de charges spécifiques attachées à la libéralité ou de l'importance des actifs financiers gérés. Au 31 décembre 2021, la Fondation de France comptait 55 fondations abritées à gestion individualisée.

Conformément à sa Charte de gestion financière, la Fondation de France privilégie le principe de délégation de la gestion financière de ses actifs. En excluant les produits bancaires et assurantiels (soit 606 M€), 86% des réserves (1 553 M€) font l'objet d'une gestion déléguée (via des fonds dédiés ainsi que des mandats de gestion ou de conseil), tandis que 14% (246 M€) sont gérés en direct par la Fondation de France.

## Politique de distribution des fonds collectifs

La Fondation de France a mis en place une politique active de distribution permettant aux fondations abritées de disposer de revenus afin de sécuriser tout ou partie de leur budget annuel. Chaque porteur de parts se voit attribuer chaque année une part significative de l'augmentation éventuelle de la valeur de ses investissements sous la forme de versement d'un coupon.

Coupons distribués au cours des 5 dernières années :

	2017	2018	2019	2020	2021
France B	2,00%	1,00%	1,50%	1,00%	2,00%
France C	3,00%	2,00%	3,00%	2,00%	3,50%
France D	4,00%	3,00%	4,00%	3,00%	6,50%
France I	-	-	2,07€/action	2,40€/action	2,32€/action

## Année 2021

En 2021, en réponse à la poursuite de la crise sanitaire de la COVID-19 et des mesures de confinement qui en ont découlé, les banques centrales et les gouvernements ont maintenu leurs politiques de soutien aux ménages et à l'économie. Ces politiques accommodantes ont favorisé une forte progression des marchés financiers.

Avec l'aide de son Comité financier, la Fondation de France a accompagné cette forte progression des marchés financiers par des actions préventives de protection de son patrimoine en réduisant progressivement l'exposition aux actifs risqués de ses portefeuilles de placement.

Dans ce contexte, les actifs financiers de la Fondation de France et des fondations abritées affichent des performances positives. Les fonds de gestion collective (composée de France B, C, D et I) ont été en ligne avec leurs indices de référence à l'exception de France B qui a maintenu une position défensive tout au long de l'année sur sa poche taux, à contre-courant du marché.

Enfin, dans le cadre de la révision de sa stratégie d'allocation d'actifs, la Fondation de France a décidé de porter la taille cible de son fonds immobilier France I de 50 M€ à 100 M€.

## 165 M€ de revenus financiers nets

Synthèse des revenus de placements financiers

en milliers d'euros	2020	2021
<b>PORTEFEUILLE MOYEN</b>	<b>2 151 100</b>	<b>2 318 100</b>
Revenus financiers liés aux distributions	36 527	41 569
Plus ou moins-values de cession	15 402	33 438
<b>REVENUS BRUTS</b>	<b>51 929</b>	<b>75 008</b>
<b>TAUX DE RENTABILITÉ BRUT</b>	<b>2,4%</b>	<b>3,2%</b>
Variation des provisions	-6 383	910
Variation de l'écart de réévaluation	-26 271	89 366
<b>REVENUS NETS</b>	<b>19 275</b>	<b>165 283</b>
<b>TAUX DE RENTABILITÉ NET</b>	<b>0,9%</b>	<b>7,1%</b>

Les revenus nets de l'année 2021 ont été marqués principalement par :

- une remontée des revenus perçus avec notamment une hausse significative des coupons distribués par les fonds collectifs France B, C et D ;
- la réalisation de plus-values à l'occasion de ventes effectuées pour sécuriser le portefeuille financier de la Fondation de France ;
- une forte appréciation des actifs détenus, portée par la hausse des marchés financiers.

## Investissement socialement responsable, investissement à impact social et environnemental

### Investissement socialement responsable

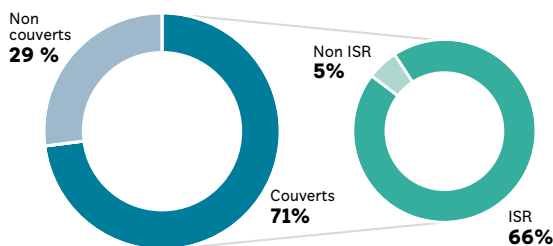
La Charte de gestion financière de la Fondation de France inclut une mention explicite en faveur de l'investissement responsable : « La Fondation de France privilégie les placements cohérents avec sa mission d'intérêt général en considérant dans sa gestion des critères extra-financiers Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). »

La Fondation de France mesure le respect de ces critères à l'aide d'une méthodologie rigoureuse, qui consiste à vérifier si :

- l'émetteur ou le fonds a obtenu une note moyenne supérieure ou égale à 50 de la part de Sustainalytics<sup>1</sup> ;
- le fonds intègre, de manière explicite, des exclusions ou des critères extra-financiers forts (exemple : fonds d'infrastructures d'énergies renouvelables).

Ainsi, à fin décembre 2021, l'analyse extra-financière fait ressortir les éléments suivants :

- l'ensemble de la gestion collective (France B, C, D, I et 2i) et des fonds dédiés aux fondations abritées intègre des critères extra-financiers, soit 1 120 M€ ;
- 29 % des actifs ne sont pas couverts par l'analyse (il s'agit notamment des produits bancaires et des obligations souveraines) ;
- parmi les 71 % d'actifs couverts par l'analyse, 66 % respectent des critères extra-financiers.



Certaines fondations abritées, conscientes des conséquences économiques, sociales et environnementales de leurs investissements, intègrent des critères extra-financiers dans leur processus de sélection, à l'image de la Fondation Daniel et Nina Carasso qui a pris des engagements forts au sein de son portefeuille en excluant notamment les sociétés du secteur de la production et du raffinage d'énergies fossiles (avec la signature du programme de « divest-invest ») et en réalisant des investissements à impact social et environnemental.

1 Sustainalytics est l'un des leaders mondiaux dans la recherche et l'analyse environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) liée à l'Investissement Socialement Responsable (ISR).

### Investissement à impact social et environnemental

L'investissement à impact social est une stratégie d'investissement dans des sociétés non cotées cherchant à générer des synergies entre impact social, environnemental et sociétal accompagné d'un rendement financier équitable.

Cette catégorie intègre l'investissement durable consistant à financer des projets ou des entreprises ayant une activité dans des secteurs particulièrement exposés aux défis environnementaux et sociétaux les plus urgents, à l'instar de l'agriculture durable, des énergies renouvelables, de la microfinance et des services de base abordables et accessibles tels que le logement, la santé et l'éducation.

Ces investissements constituent un sous-ensemble de l'investissement socialement responsable (ISR).

Le tableau suivant synthétise les montants investis ou engagés par la Fondation de France sur cette stratégie :

INVESTISSEMENTS À IMPACT SOCIAL <sup>2</sup>	MONTANT ENGAGÉ	MONTANT VALORISÉ	NOMBRE D'INVESTISSEMENTS
2021	148 M€	79 M€	20
2020 pour rappel	148 M€	55 M€	20

### Intensité carbone de la poche actions

L'intensité carbone correspond au ratio entre les émissions (en tonnes de CO<sub>2</sub>) et les revenus totaux de l'entreprise (en M\$). Les données fournies sont fonction des informations disponibles, à la date du reporting, auprès des sources : Sustainalytics, Morningstar, Bloomberg, Carbon Disclosure Project et sociétés de gestion.

L'intensité carbone de la poche actions de la Fondation de France (565 M€) ressort ainsi à 112,5 tonnes/M\$, inférieur de 37 % à l'indice de référence (versus en 2020, 130,8 tonnes/M\$, inférieur de 25 % à l'indice de référence).

2 France 2i ; FDNC Sustainable Food Systems ; Aqua Spark ; Schneider Energie SICAV Solidaire ; Phitrust Partenaires et Partenaires Europe ; Ecofi Contrat Solidaire ; Oikocrédit ; Finance et solidarité d'Amundi ; Eurofideme 2 et Eurofideme 3 ; Unigestion Ethos Environmental Sustainability ; Demeter Infra 4 ; Capenergie 3 ; Alter Equity ; Alter Equity II ; Hémisphère ; Regenero Impact Fund ; Land Degradation Neutrality ; Famae impact ; Educ'Arte.

## L'évolution des marchés

L'année 2021 est un excellent millésime pour les actifs risqués, avec des performances de 20 % en moyenne, accompagnées par une faible volatilité.

Cette forte hausse s'explique par le formidable rebond de l'économie et des bénéfices des entreprises, mais aussi par le puissant *policy mix* mis en œuvre par les autorités publiques et monétaires.

On observe néanmoins une dichotomie entre la performance des pays émergents et celle des pays développés (+4,86 % vs 31,07 % en €) en raison de la politique de « reprise en main » de l'économie chinoise (renforcement de la régulation) puis des risques posés par le secteur immobilier (cf. *Evergrande*). Notons toutefois que les actions émergentes hors Chine (+18,14 %) affichent une différence de performance de +33,92 % avec la Chine, soulignant ainsi un « facteur chinois ».

En outre, les actions internationales dites de « croissance » (forte croissance actuelle et prévisionnelle des bénéfices) et « value » (dénotées au regard des fondamentaux) terminent sur un quasi-pied d'égalité (+30,38 % vs +31,20 %). Le parcours de ces deux styles d'investissement s'est toutefois opéré en « dents de scie » (l'un dominant l'autre puis inversement) déstabilisant ainsi les investisseurs, au gré notamment de l'évolution des taux d'intérêt, des résultats des entreprises ou encore de l'aggravation de la situation sanitaire.

Les actifs « peu risqués » (-3,39 % pour les obligations souveraines de la zone euro) ont été largement délaissés par les investisseurs, en particulier sur les quatre derniers mois de l'année. La classe d'actifs obligataires, notamment aux États-Unis, a été plutôt volatile, sur fond d'accélération de la croissance, de discours de politique monétaire ou encore d'interrogations sur l'inflation.

## Caractéristiques des cinq fonds de gestion collective

### France B

FORME JURIDIQUE	Fonds Commun de Placement de droit français						
DATE DE LANCEMENT	24 septembre 2004						
1 <sup>RE</sup> VALEUR LIQUIDATIVE	100 €						
VL AU 31/12/2021	140,89 €						
GESTIONNAIRES	Poche actions : BNPP AM en multigestion Poche taux : Amundi						
NOMBRE DE PARTS	1 577 422						
NOMBRE DE PORTEURS	233						
ENCOURS AU 31/12/2021	222 243 042 €						
FRAIS DE GESTION MAXIMUM	0,50 %						
AFFECTATION DES RÉSULTATS	Capitalisation/Distribution						
DÉPOSITAIRE - VALORISATEUR	BNP Paribas Securities Services						
PERFORMANCE	1 an : + 2,74 % 3 ans, annualisée : + 3,34 % 5 ans, annualisée : + 1,86 %						
ÉCHELLE DE RISQUE	1	2	3	4	5	6	7

L'objectif de ce fonds est de battre durablement son indice de référence composite de 80 % (objectif de performance de €STER + 2 %) et 20 % d'actions internationales (à dominante européenne). L'univers d'investissement du FCP est mondial, tant pour la poche actions que pour la poche obligataire. Pour ces dernières et afin de pallier à la faiblesse des rendements obligataires, des stratégies de diversification peuvent être employées, telles que l'investissement dans des devises. À la suite de la décision du Comité financier, l'exposition actions a été temporairement ramenée à objectif de 15 % à partir du 29 septembre 2021.

Ce fonds est destiné aux fondateurs ayant un objectif de placement de 2 à 3 ans.

## France C

FORME JURIDIQUE	Fonds Commun de Placement de droit français						
DATE DE LANCEMENT	24 septembre 2004						
1 <sup>RE</sup> VALEUR LIQUIDATIVE	100 €						
VL AU 31/12/2021	158,90 €						
GESTIONNAIRES	Poche actions : BNPP AM en multigestion Poche taux : BNPP AM en multigestion						
NOMBRE DE PARTS	1 220 291						
NOMBRE DE PORTEURS	120						
ENCOURS AU 31/12/2021	193 904 316 €						
FRAIS DE GESTION MAXIMUM	0,55 %						
AFFECTATION DES RÉSULTATS	Capitalisation/Distribution						
DÉPOSITAIRE – VALORISATEUR	BNP Paribas Securities Services						
PERFORMANCE	1 an : + 5,78 % 3 ans, annualisée : + 6,79 % 5 ans, annualisée : + 4,32 %						
ÉCHELLE DE RISQUE	1	2	3	4	5	6	7

L'objectif de ce fonds est de battre durablement son indice de référence composite de 60 % (objectif de performance de €STER + 2 %) et 40 % d'actions de grandes entreprises internationales (à dominante européenne). Tout comme France B, l'univers d'investissement du FCP est international. À la suite de la décision du Comité financier, l'exposition actions a été temporairement ramenée à 22,5 % à partir du 29 septembre 2021.

Ce fonds est destiné aux fondations ayant un objectif de placement de 4 à 7 ans.

## France D

FORME JURIDIQUE	Fonds Commun de Placement de droit français						
DATE DE LANCEMENT	4 décembre 2008						
1 <sup>RE</sup> VALEUR LIQUIDATIVE	100 €						
VL AU 31/12/2021	186,47 €						
GESTIONNAIRES	BNPP AM en multigestion						
NOMBRE DE PARTS	1 055 856						
NOMBRE DE PORTEURS	70						
ENCOURS AU 31/12/2021	196 885 510 €						
FRAIS DE GESTION MAXIMUM	0,50 %						
AFFECTATION DES RÉSULTATS	Capitalisation/Distribution						
DÉPOSITAIRE – VALORISATEUR	BNP Paribas Securities Services						
PERFORMANCE	1 an : + 16,3 % 3 ans, annualisée : + 15,6 % 5 ans, annualisée : + 8,53 %						
ÉCHELLE DE RISQUE	1	2	3	4	5	6	7

France D est un fonds d'actions internationales qui intègre des critères extra-financiers pour le choix de ses sous-jacents. Ces investissements socialement responsables (ISR) sont réalisés via une sélection d'OPCVM. Cette structure sous forme de fonds permet de cibler et d'intégrer différentes thématiques d'investissement : transition énergétique, vieillissement de la population, social et gouvernance d'entreprise, eau... À la suite de la décision du Comité financier, l'exposition actions a été temporairement ramenée à 60 % à partir du 29 septembre 2021.

Ce fonds est destiné aux fondations ayant un objectif de placement de 4 à 7 ans.

## France I

FORME JURIDIQUE	SPICAV (Société à Prépondérance Immobilière à Capital Variable)						
DATE DE LANCEMENT	24 avril 2017						
1 <sup>RE</sup> VALEUR LIQUIDATIVE	100€						
VL AU 31/12/2021	105,40€						
GESTIONNAIRES	BNP Paribas REIM						
NOMBRE DE PARTS	467 435						
NOMBRE DE PORTEURS	9						
ENCOURS AU 31/12/2021	49 267 649€						
FRAIS DE GESTION MAXIMUM	0,80 %						
AFFECTATION DES RÉSULTATS	Distribution						
DÉPOSITAIRE – VALORISATEUR	BNP Paribas Securities Services						
PERFORMANCE	2020 : + 3,00 % 2021 : + 2,06 % (au 30/09)						
ÉCHELLE DE RISQUE	1	2	3	4	5	6	7

France I vise à offrir une exposition à l'immobilier direct et indirect, principalement en France et en immobilier d'entreprise. Le fonds recherche une diversification des risques en investissant dans des biens ou des fonds ayant une exposition complémentaire notamment en termes de typologie d'actifs (bureaux, commerce, logistique, résidences seniors...). Le fonds intègre des critères extra-financiers dans son processus d'investissement.

Ce fonds est destiné aux fondations ayant un objectif de placement supérieur à 10 ans.

## France 2i

FORME JURIDIQUE	SLP (Société de Libre Partenariat)						
DATE DE LANCEMENT	22 mai 2019						
1 <sup>RE</sup> VALEUR LIQUIDATIVE	100€						
VL AU 31/12/2021	20,32€						
GESTIONNAIRES	RAISE Conseil						
NOMBRE DE PARTS	1 710 000						
NOMBRE DE PORTEURS	7						
ENCOURS AU 31/12/2021	34 798 441€						
FRAIS DE GESTION MAXIMUM	2,00 % HT						
AFFECTATION DES RÉSULTATS	Capitalisation/Distribution						
DÉPOSITAIRE – VALORISATEUR	Société Générale						
PERFORMANCE	TVPI 2020 : 0,90 TVPI 2021 : 0,93						
ÉCHELLE DE RISQUE	1	2	3	4	5	6	7

France 2i vise à investir dans des entreprises non cotées en visant un fort impact positif et des rendements équitables. France 2i privilégie les entreprises susceptibles de provoquer un changement systémique sur nos modes de vie, de production et de consommation, en les accompagnant dans la durée en actionnaire minoritaire actif.

Ce fonds est destiné aux fondations ayant un objectif de placement supérieur à 10 ans.

## La gestion des risques

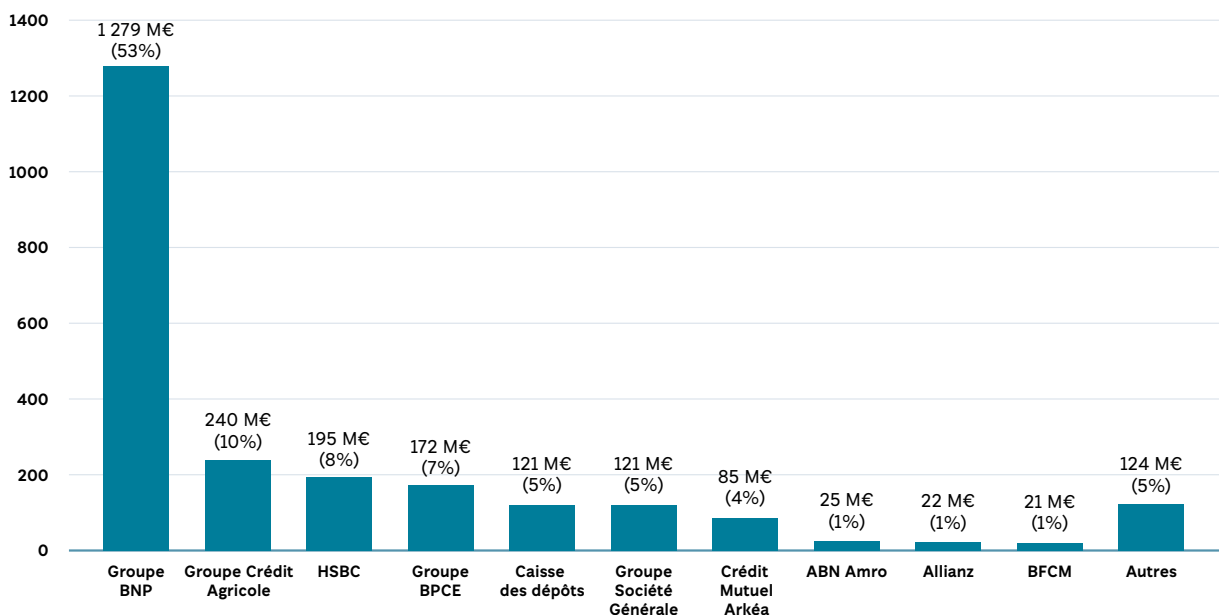
La Fondation de France porte une attention particulière à la gestion des risques financiers.

Elle s'assure tout d'abord d'être entourée de plusieurs prestataires financiers de premier ordre :

- la conservation des actifs est confiée à des banques parmi les mieux notées en Europe ;

- la gestion financière est déléguée à des prestataires (sociétés de gestion ou banques privées) reconnus ;
- la trésorerie est placée auprès de contreparties bancaires offrant, là aussi, les meilleures garanties en matière de solvabilité.

### Répartition des encours par contrepartie (dépositaires, banques, assureurs...)



Tous les mois, elle suit les performances et l'allocation d'actifs de son portefeuille à travers un tableau de bord, comportant notamment :

- la structure des placements ;
- la répartition par classe d'actifs ;
- la répartition géographique ;
- l'analyse extra-financière du portefeuille ;
- les indicateurs de performance et de risque des investissements réalisés.

Chaque semestre, elle réalise un rapport de gestion financière lui permettant de :

- vérifier que la structure des placements est en cohérence avec la politique définie et la Charte des investissements ;
- analyser son risque de contreparties bancaires et assurantielles, s'assurant ainsi que ses placements sont réalisés auprès des institutions les plus solides ;
- réaliser des « stress tests » sur l'ensemble de ses actifs, afin d'observer la résistance de son portefeuille dans différentes configurations de marché, et de prendre des mesures préventives le cas échéant.

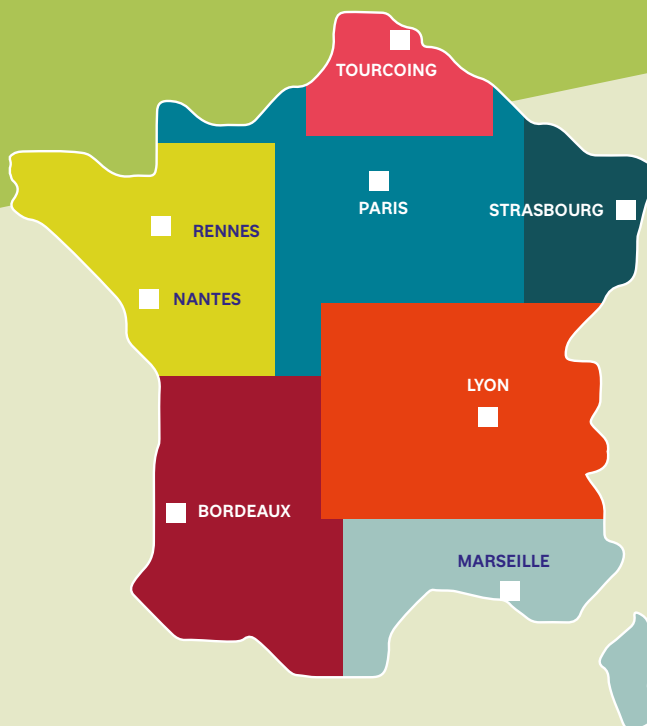
Enfin, la Fondation de France mandate un cabinet spécialisé dans le conseil en investissement pour l'assister notamment dans les domaines suivants :

- conseil en matière d'allocation d'actifs et de structure de portefeuille ;
- sélection de prestataires via l'organisation d'appels d'offres ;
- suivi des portefeuilles et des prestataires (respect de contraintes, contrôle des frais de gestion, mesure et comparaison de performances...) ;
- réalisation de documents ad hoc et d'analyses d'investissements (analyse consolidée de la poche obligataire, analyse extra-financière consolidée...).



# Fondation de France

40 avenue Hoche  
75008 Paris  
Tél.: 0144213100  
Fax: 0144213101



### Fondation de France Siège et Centre-Ouest

40 avenue Hoche  
CS 30001  
75008 Paris  
01 44 21 31 00  
[fondation@fdf.org](mailto:fondation@fdf.org)

### Fondation de France Grand-Ouest

Le Seize – Centre d'affaires  
16 esplanade  
du Champ de Mars  
35000 Rennes  
02 99 38 24 22  
[grandouest@fdf.org](mailto:grandouest@fdf.org)  
5 rue Columelle  
44000 Nantes  
02 51 83 20 70  
[grandouest@fdf.org](mailto:grandouest@fdf.org)

### Fondation de France Sud-Ouest

29 rue Esprit-des-Lois  
33000 Bordeaux  
05 56 52 03 07  
[sudouest@fdf.org](mailto:sudouest@fdf.org)

### Fondation de France Méditerranée

42 rue Montgrand  
CS 20004  
13006 Marseille  
04 91 90 08 77  
[mediterranee@fdf.org](mailto:mediterranee@fdf.org)

### Fondation de France Centre-Est

19 rue de l'Arbre-Sec  
69001 Lyon  
04 72 10 92 30  
[centreest@fdf.org](mailto:centreest@fdf.org)

### Fondation de France Grand-Est

10 rue Sainte-Marguerite  
CS 90012  
67083 Strasbourg Cedex  
03 88 22 78 68  
[grandest@fdf.org](mailto:grandest@fdf.org)

### Fondation de France Nord

5 rue de Tournai  
59200 Tourcoing  
03 20 11 80 90  
[nord@fdf.org](mailto:nord@fdf.org)

Conception et réalisation:  
EPOKA

Textes : Fondation de France.

Crédits photo :  
Ongaeshi Studio/Fondation de France.